

Règlement Des Tournois D'Archerie Médiévale



Organisés par les Archers de Brame-Farine

(Mise à jour 2025)

ARTICLE 1 : LE MATÉRIEL

1.1 Types d'Arcs

Sont autorisé : LONG BOW, FLATBOW, BOURGUIGNON ou TURQUOIS.

Visuellement « Histocompatible », en bois non démontable, de préférence sans fenêtre.

Le même arc devant servir tout au long du Tournoi.

Les arcs de type « chasse » ne sont pas autorisés.

1.2 Flèches

FUT BOIS OBLIGATOIRE AVEC ENCOCHE BOIS, CORNE, OU OS (Plastique interdit) :

- 6 flèches minimum, avec 3 plumes naturelles (pas de couleur fluo) et pointe collée noire de type « field » ou historique qu'elle soit industrielle ou forgée ;
- **ET** : 6 flèches minimum, avec 3 ou 4 plumes naturelles et pointe blunt.

ARTICLE 2 : LES ARCHERS (à prendre au sens large Féminin comme Masculin)

Chaque archer qui sait tirer à l'arc pourra devenir participant uniquement si :

- Il s'acquitte d'un droit de participation de 15€ (10€ pour les moins de 15 ans) ;
- Il est en tenue médiévale ;
- Son matériel est conforme au règlement ;
- Après vérification d'un JUGE ou du CAPITAINE du tournoi, il est dûment inscrit par le Scribe de table.

Chaque Archer est responsable de l'état de son matériel tout au long du Tournoi.

Pour toutes les épreuves, les décomptes se feront toujours à l'avantage de l'Archer.

Les Participants devront respecter les règles élémentaires de courtoisie envers les autres concurrents, les membres du Collège et les spectateurs.

De plus, pendant les épreuves du Tournoi, les participants prennent l'engagement formel de ne pas se trouver sous l'influence d'une substance affectant la conscience ou le jugement. Tout manquement constaté par le CAPITAINE entraînant de facto l'exclusion du tournoi.

ARTICLE 3 : LE TOURNOI

3.1 Collège

Les JUGES forment le collège du Tournoi qui est présidé par le CAPITAINE du tournoi. Leurs décisions prises à la majorité sont sans appel. En cas d'égalité lors des votes du Collège, la Voix du **CAPITAINE** est prépondérante.

EN AUCUN CAS, UN MEMBRE DU COLLÈGE NE POURRA PARTICIPER AU TOURNOI.

3.2 Bonifications

Pour encourager les Archers à utiliser du matériel Histocompatible :

- Une bonification de 100 Points sera accordée pour les arcs Monoxyles sans fenêtre.
- Une bonification de 50 points sera accordée pour les arcs sans fenêtre exempts de matériaux contemporains. (Ni carbone, ni fibre de verre).

Les arcs recouverts ne pourront bénéficier d'aucune bonification car non contrôlables.

3.3 Déroulement du Tournoi

Pour être classé, chaque Archer participant devra accomplir l'ensemble des épreuves.

Au terme de ces épreuves, un classement général sera établi individuellement et par équipe.

- Individuellement, les meilleurs Archers seront récompensés dans les 3 catégories suivantes : Gentes Dames, Messires et Damoiselles/Damoiseaux (- 15 ans)
- Par équipe, composée au minimum de 3 Archers, dont au moins une Gente Dame.

Le classement par équipe sera effectué sur la moyenne des points obtenus pour l'ensemble des épreuves.

ARTICLE 4 : LES COSTUMES ET LES CAMPEMENTS

Tous les participants : Archers, Artisans, Commerçants ou Accompagnateurs devront être en tenue médiévale dans l'enceinte du site, durant toute la durée du tournoi, y compris pour la remise des prix. Les tentes, auvents et échoppes, ainsi que l'ensemble du matériel présent sur le site devront être d'aspect médiéval.

Les emplacements seront décidés par l'organisateur « BRAME-FARINE ».

ARTICLE 5 : L'INTENDANCE

Chaque Archer individuel ou Compagnie d'archers devra prévoir ses vivres et son matériel pour la durée de la rencontre.

Sur le site il y aura de l'eau, du bois pour les campements (Case à cocher sur HelloAsso), des latrines et des douches.

Les feux des campements devront être « hors sol » et le terrain impérativement retrouver son état d'origine.

ARTICLE 6 : LA SÉCURITÉ

Les participants s'engagent à suivre les consignes données sur place par l'organisateur « Brame-Farine » qui gèrera le public et la sécurité du site.

Le Collège du tournoi de « Brame-Farine » se réserve le droit d'annuler la rencontre pour cause « d'intempéries graves ».

Le port d'armes (couteaux, dagues, épées, etc.) n'est pas autorisé pour les mineurs.

ARTICLE 7 : LES ASSURANCES

Tous les participants : Archers, Artisans, Commerçants ou Accompagnateurs **devront être correctement assurés** pour ce genre d'événements **et dégagent l'association « Brame-Farine » de toute responsabilité** concernant d'éventuelles blessures ou destructions de matériels pouvant subvenir durant toute la durée de la manifestation.

ARTICLE 8 : L'ACCEPTATION

Chaque Archer accepte le présent règlement pour valider son inscription (Case à cocher sur HelloAsso).

« Brame-Farine » propose :

- Le samedi midi, une barquette avec un diot de Savoie au vin blanc et oignons accompagné de Crozets à la crème de Beaufort pour 4€ la part.
- Le samedi soir, la possibilité de participer au banquet médiéval pour 20 € par adulte / 15 € pour les moins de 15 ans.

Réservation et règlement obligatoire sur HelloAsso lors de votre inscription (dans l'onglet « options »).

